



Vente immobilière annulée par jugement

Par Patres1971

Bonjour,

La vente de ma maison a été annulée par jugement. Aujourd'hui, je me trouve dans une situation financière difficile. J'ai plusieurs questions : est-il possible d'obtenir un délai de paiement pour la dette ? Existe-t-il un plan de financement permettant de rembourser la dette en attendant de revendre la maison ?

La nature de la dette correspond au remboursement de la vente immobilière, des frais de notaire, des frais de dossiers, des frais sur l'article 700 et les frais de déménagement.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Sur ce site, les salutations sont une règle.

Merci de préciser votre sujet. Quelle est la nature de cette dette ?